



# LOU PITCHOUN MADONENC

Mai 2012

## LE JOURNAL DE LA MUNICIPALITÉ

### *Impôts Locaux*

Après sept années consécutives de stabilité et sur proposition de la commission communale des finances, le taux des taxes locales a été légèrement augmenté.

- Taxe Habitation : 12, 81 % à 13, 18 %
- Taxe Foncière sur le bâti : 8, 55 % à 8, 80 %
- Taxe Foncière sur le non-bâti : 14, 48 % à 14, 90 %

### *Budget Assainissement*

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 74 631, 65 €.

En investissement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 455 188, 67 €

### *Budget CCAS*

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 12 668, 56 €

### *Majoration de 30 % des droits à bâtir*

Une majoration de 30 % des droits à bâtir est autorisée par la loi du 20 mars 2012. Conformément à cette dernière le conseil municipal a délibéré afin de fixer les modalités de concertation de la population (réunion publique, registre) sur la base d'une étude d'impact de cette mesure sur le territoire communal.

A l'issue de cette concertation le conseil municipal décidera d'interdire cette majoration ou de l'autoriser sur la totalité ou dans certaines zones de la commune.

La réunion publique de concertation sera fixée ultérieurement.

## *Plan Local d'Urbanisme*

L'élaboration du plan local d'urbanisme qui constitue l'outil d'aménagement opposable de la commune arrive à échéance.

Cet important document fixe notamment les règles d'urbanisme et de préservation environnementale de la commune. Après les réunions publiques concernant le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, la population est conviée à une dernière phase de concertation avant arrêt le **vendredi 1<sup>er</sup> juin à 18h30 dans la salle de la Mairie.**

Une enquête publique en présence d'un commissaire enquêteur sera ensuite programmée.

## *Travaux : quartier des Tourrettes*



Comme suite aux aménagements déjà effectués afin de gérer les eaux pluviales, la deuxième tranche de travaux d'un montant de 36 000 € vient de débuter. Elle est subventionnée à hauteur de 15 000 € par la région dans le cadre du fond local de solidarité et de 10 000 € issus des fonds parlementaires. Outre la pose de bordures et caniveaux, le virage, secteur accidentogène, sera rectifié grâce à la

compréhension des propriétaires riverains. Ce chantier induit inévitablement des contraintes de circulation. Aussi nous comptons sur le civisme des administrés durant les travaux. La circulation est libre avant 8h et après 17h et entre 12h et 13h.

## *Voirie*

Dans le cadre de la dotation cantonale, la commune a bénéficié d'une subvention de 39 000 € du conseil général. 66 000 € TTC de travaux vont ainsi pouvoir être effectués.

- Réfection de la chaussée détériorée par les racines des pins au droit de l'école.
- Pose d'une chicane « bois » allée du lavoir au niveau de l'accès piéton.
- Pose de glissières de sécurité « bois » chemin du Touron
- Pose d'un dos d'âne allée du Gerp
- Pose d'un dos d'âne boulevard du Brec

La commune poursuit ainsi sa politique de sécurisation de la voirie.

## ***Formation : Mur en pierres sèches***

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Alpes-Maritimes, l'association pour le Développement du Pays des Paillons en partenariat avec la commune organisent une formation gratuite « reconstruction des murs en pierres sèches » le **samedi 30 juin à partir de 9h** sur le site des Mélières.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire au 06.30.45.56.79 et fournir un chèque de caution de 25€ qui sera restitué à l'issue de la formation. Le rendez-vous est fixé à 9h au col de Châteauneuf-Villevieille. Prévoir un repas froid.

## ***Débroussaillage***

Le débroussaillage fait partie intégrante des importantes actions de prévention contre le risque d'incendie et de mise en sécurité des biens et des personnes.

### **Quand débroussailler?**

Avant le 1<sup>er</sup> juillet

### **Où débroussailler ?**

Chaque propriétaire doit, en zone urbaine, débroussailler la totalité de sa parcelle.

En zone peri-urbaine, il doit intervenir sur 50 m autour de l'habitation même si la zone déborde chez un voisin, propriétaire d'une zone non construite. Il conviendra toutefois de demander l'autorisation à ce dernier.

### **Comment débroussailler ?**

Il convient de créer des discontinuités du couvert végétal tant horizontales que verticales afin de ralentir ou stopper la propagation du feu. Les branches basses des arbres seront ainsi élaguées.

### **Heures de débroussaillage ?**

Depuis la loi du 31 décembre 1992 et le décret du 18 avril 1995, les nuisances sonores peuvent être sanctionnées quand elles sont « de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité ».

#### Horaires autorisés :

- Jours ouvrables 8h30 à 12h / 14h30 à 19h30
- Samedi 9h à 12h / 15h à 19h
- Dimanches et jours fériés 10h à 12h

On rappelle que le débroussaillage est une **obligation légale**. En cas de carence des propriétaires, la commune peut faire exécuter d'office les travaux aux frais du propriétaire récalcitrant.

## *Inscriptions à l'école des Cailletiers*

Les personnes souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) à l'école des Cailletiers sont priées de retirer dès que possible un dossier d'inscription en Mairie Tél : 04.93.79.03.65 et de prendre rendez-vous avec la directrice Tél : 04.93.79.47.01

## *Armée de l'air, recrutement*

Le centre d'information et de recrutement des forces armées, Bureau Air de Nice, recrute des agents de sécurité.

Dossier à retourner auprès du :

CIRFA bureau Armée de l'air

1, bis rue Catherine Ségurane - 06300 Nice

Tel : 04.93.85.90.05

## *Brocante Association des Propriétaires pour la Sauvegarde du site des Ruines*

L'Association des Propriétaires pour la Sauvegarde du site des Ruines organise sa traditionnelle brocante le **dimanche 26 août 2012**. Inscriptions en Mairie au 04.93.79.03.65

On précise que les fonds récoltés sont intégralement utilisés à la restauration et à la sauvegarde du site de Castelnuovo.

## *Casternou en Festa*

L'association Casternou en Festa annule la fête des cerises en raison de la tenue des élections législatives.

## *Soirée Pan Bagnat*

Le cercle du Progrès organise une soirée Pan Bagnat le **14 juillet 2012**.

## *Testa Gamba*

Le **Festival du théâtre** amateur de châteauneuf aura lieu les **8, 9 et 10 juin 2012** avec cette année 15 troupes qui présenteront divers spectacles.

Le **ciné concert** se déroulera le **7 juillet** au programme un film de **Laurel et Hardy** accompagné par le trio « **Invite** »

## *Etat Civil*



**Naissances** : Léo DECHARTE , né le 15 mars 2012

*Sincères félicitations aux parents !*

**Décès** : Catherine FRIGNAC Epouse MERO, le 15 février 2012  
Gaston SCALETTA, le 26 février 2012  
Amédée MAUREL, le 10 mai 2012  
Gisèle GOHARD Epouse MARTINEZ, le 13 mai 2012  
Alfred KORN, le 24 mai 2012

*Nos sincères condoléances aux proches éprouvés par ces disparitions*



**Le temps des fleurs est arrivé.**

**"LOU PICHOUN MADONENC"**  
Périodique édité par:  
la Mairie de Châteauneuf villevieille  
18, avenue de la Tour  
06390 CHATEAUNEUF-  
VILLEVIEILLE  
Directeur de publication  
Edmond MARI  
Dépôt légal : mai 2012